Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260625-C_2026_06_25_08-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 19 juin 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 25 juin 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président,**

Mme Sonia BORDET, M. Éric JOUSSEAUME, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE, M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s,**

M. Yves CANEVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD, M. Pierrick COTTO, M. Kévin CRENN, M. Gilles DELELIS, Mme Marie-Claire DUPONT, Mme Victoire FOLGOAS, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU, M. Yann HIRIART, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR, Mme Catherine LE FUR DEVINCK, Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE, M. Daniel LE PRAT, M. Hervé LE TROADEC, M. Jean-Daniel MAO, M. Johny MEUR, M. Laurent MOTREFF, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN, Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Matthieu BEREHOUC à M. Stéphane LE DOARÉ
Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT
Mme Sophie COSSEC à Mme Marie-Pierre LAGADIC
M. Ronan CRÉDOU à Mme Nelly STÉPHAN
Mme Audrey DI MARINO à Mme Marie-Claire DUPONT
Mme Valérie DRÉAU à M. Laurent MOTREFF
Mme Laure LEFEUVRE à M. Christian LOUSSOUARN
M. Gaétan MARBLÉ à M. David LE BERRE
Mme Christel RIBEIRO à M. Yves CANEVET

Absents excusés :

M. Stéphane DAOULAS

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOC'H et ROPARS, MM. DUBOURG, GAUTHIER, PIMENTEL, LE BERRE ET PEREZ, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : Sonia BORDET

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	44

Date de la convocation : 19 juin 2026
Date d'affichage : 19 juin 2026
Date d'expédition du rapport : 19 juin 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260625-C_2026_06_25_08-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 25 juin 2026	N° Acte : C-2026-06-25-08
Objet : Adoption du règlement budgétaire et financier	Classification : 7.1 – Décisions budgétaires

Le règlement budgétaire et financier (RBF) a pour objectif de définir les procédures et règles de gestion financière de la collectivité, rappeler le cadre de la préparation et de l'exécution budgétaire, et préciser les règles que la collectivité entend se fixer pour la gestion de ses éventuelles enveloppes pluriannuelles (autorisations de programme et autorisations d'engagement).

Lors de l'adoption de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023, la communauté de communes du Pays bigouden sud avait également adopté son règlement budgétaire et financier. Ce règlement était valable jusqu'à la fin du précédent mandat communautaire.

En vertu de l'article L1612-30 du CGCT, le conseil communautaire doit établir son règlement budgétaire et financier préalablement au vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement.

Le règlement budgétaire et financier est présenté en annexe. Au regard du règlement budgétaire et financier applicable lors du précédent mandat, le RBF proposé tient compte de l'entrée en vigueur du régime de responsabilité des gestionnaires publics, apporte des précisions sur le cadre de gestion pluriannuel dont entend se doter la collectivité, et actualise un certain nombre de référence législatives et réglementaires, notamment au regard de l'ordonnance du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique, entrée en vigueur au 1er janvier 2026.

La commission des finances réunie le 10 juin 2026 a donné un avis favorable pour ces modifications.

Vu l'article L1612-30 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'obligation d'adoption d'un règlement budgétaire et financier ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le règlement budgétaire et financier joint en annexe.

Pour extrait conforme,

Le 1er vice-président,
Éric JOUSSEAUME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)